

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire

PROCES-VERBAL de la réunion du 13 MAI 2025.

La séance est ouverte à 18h30 sous la présidence de Monsieur Nicolas HINZ, Maire.

Etaient présents : HINZ Nicolas, GROMANGIN Anselme, PETITJEAN Laurent, CABOCEL Emna, MAGARD Sarah, MULLER Jean-Claude.

Etaient absentes : SPACHER Emilie, VAGNER Christelle, excusées.

Mme CABOCEL Emna a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abst. : 0

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

POINT N°1 : DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET PRIMITIF 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise les modifications suivantes au budget primitif 2025 :

	Dépenses	Recettes
<u>Section d'investissement :</u>		
Cpte 203 – ONI Frais d'études	- 17.000	
Cpte 1328 – ONI Autres subventions		- 9.000
Cpte 2188 – ONI Autres immo corp	+ 8.000	
Cpte 231 – OP 10001 Immo corp en cours	- 68.000	
Cpte 2151 – OP 10001 Réseaux voirie	+ 68.000	
	<hr/>	<hr/>
	- 9.000 €	- 9.000 €

Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abst. : 0

IPOINT N°2 : SERVICE D'ACCUEIL PERISCOLAIRE - POINT D'INFORMATION.

Le Maire présente aux élus le bilan provisoire des résultats du service d'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2024/2025, dont le déficit s'élève à 12.700 €.

IPOINT N°3 : ETUDE THERMIQUE DU BATIMENT 5 RUE DE HALLERING - POINT D'INFORMATION.

L'étude thermique est en cours de réalisation. Une visite sur place a déjà permis au bureau d'études de recueillir les informations techniques.

IPOINT N°4 : RESEAU DE DRAINAGE RUE DES MESANGES - POINT D'INFORMATION.

Le réseau de drainage du lotissement de la rue des mésanges a été refait au droit de la parcelle de la famille VUJNIC. Lors des travaux, le constat a été fait que le drain était contraint et enfoncé en plusieurs points et qu'il ne permettait plus le passage normal des

eaux pluviales. Il semblerait que les dégâts résultent d'une pose non conforme du drainage par l'entreprise qui était en charge des travaux (le drain n'avait pas de lit de pose et n'était pas recouvert par du sable). Les agents communaux ont donc réalisé les travaux conjointement avec le propriétaire et l'écoulement normal du réseau est maintenant rétabli.

Montant du passage caméra : 2.431 € TTC

Montant des fournitures : 516,23 € TTC.

IPOINT N°5 : DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE POUR LE DEBARDAGE DU BOIS DE CHEVALIN.

Monsieur François GAUCHE, Gérant du Groupement Forestier du Pays Haut sollicite l'autorisation de débarder le bois provenant du Bois de Chevalin (commune de Fouligny) par le territoire communal de Marange-Zondrange.

Le conseil municipal s'oppose au passage des engins d'exploitation sur le ban communal de Marange-Zondrange. En effet, le bois de Chevalin dispose d'un accès cadastré par le ban communal de Fouligny.

IPOINT N°6 : DIVERS.

- Ecole :

Travaux : le devis pour finir la réfection des murs et du plafond de la salle de classe va être réactualisé.

Achat de livres : le conseil municipal est favorable.

Photocopieur : le conseil municipal est favorable à une location du matériel. Il charge le Maire de comparer les offres et de valider auprès du fournisseur le mieux disant.

- Lave-vaisselle de la salle des fêtes : le conseil municipal est favorable à l'achat d'un nouveau lave-vaisselle. La salle des fêtes ne disposant pas d'alimentation électrique triphasée, le matériel devra correspondre à l'alimentation électrique actuelle. Le conseil municipal charge le Maire d'acheter ce matériel.

- Renouvellement de la couche de roulement de la rue de Hallering : les travaux ont engendré un « décrochement » important entre la voirie et l'entrée de la propriété de M. et Mme GIESEN. Le Maire est chargé de contacter le Département à l'initiative des travaux pour corriger ce défaut.

- Le Maire est chargé de refaire les marquages des passages piétons et bandes « stop » qui ont été effacés sur les voies départementales lors du renouvellement de la couche de roulement.

- Le conseil municipal propose de remettre la vente du local sis 13 rue du ruisseau à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h18.